Stage de parrainage : un accompagnement pour préparer son installation

Très utile dans le cadre d'une installation hors cadre familial par reprise ou association, le stage de parrainage permet au futur installé de passer plusieurs mois avec le cédant pour tester son projet.



Le stage de parrainage repose sur un principe de tutorat assuré par l'exploitant cédant, une relation qui permet une immersion encadrée et progressive dans le quotidien agricole. © IA

Le stage de parrainage s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des porteurs de projet à l'installation qui souhaitent s'associer ou reprendre une exploitation hors cadre familial. Ce dispositif permet de découvrir concrètement les réalités du métier d'agriculteur. D'une durée variant de trois mois à un an selon les profils et les objectifs, ce stage repose sur un principe de tutorat assuré par l'exploitant accueillant, une relation qui permet une immersion encadrée et progressive dans le quotidien agricole.

Au cours de ce stage, les porteurs de projet ont l'opportunité de découvrir l'exploitation agricole ou viticole et son environnement, d'évaluer leur intégration au sein de cette exploitation et, dans le cadre d'une association, de vérifier leur compatibilité avec le(s) futur(s) associé(s) et enfin, mieux comprendre les démarches administratives liées à l'installation ou à la reprise d'une exploitation. L'objectif est également de leur permettre de confronter leur projet à la réalité du terrain, de cerner les enjeux techniques, économiques et humains du métier, et de se préparer à une future installation.

Un intérêt double

La Région Grand Est offre au stagiaire une couverture sociale ainsi qu'une rémunération de 1 000 € par mois dans le cadre de la formation professionnelle. Pour en bénéficier, il faut être âgé de moins de 51 ans et titulaire d'un diplôme agricole. Le stage de parrainage se distingue par sa capacité à allier observation sur le terrain, apprentissage technique et conseils personnalisés. Il est souvent une étape clé dans un parcours de réflexion ou de préparation à l'installation. Ce dispositif offre un cadre de découverte à la fois accessible, encadré et utile pour toute personne en réflexion sur un projet agricole.

Au-delà de son intérêt pour les porteurs de projet, le stage de parrainage représente également une opportunité pour les exploitants en réflexion sur la transmission de leur exploitation. En accueillant un stagiaire, le cédant peut initier une première phase de transmission, tester une future collaboration et partager son expérience dans un cadre structuré. En facilitant ces rencontres, le dispositif contribue au renouvellement des générations en agriculture.

Vous avez un projet d'installation ? Anticipez votre installation et prenez rendez-vous au Point Accueil Installation[1] de la Marne (Caroline Ledeuil) au 03 26 04 74 09 ou via marne.pai@gmail.com. Pour plus d'informations sur le Point Accueil Installation : www.adaseamarne.fr (rubrique Installation) ou scannez le QR Code ci-dessous.

[1] Dispositif financé par la DDT et la DRAAF qui assure une mission de service public par convention avec ces deux structures.

PAI de la Marne

Pour plus d'informations sur le Point Accueil Installation scannez ce QR Code.